

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-075 : ENSIBS : Demande de création d'une spécialité « Génie énergétique, électrique et hydrogène » de l'ENSIBS

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles L641-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis n°70-2022 de la CFVU du 29 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de création d'une spécialité « Génie énergétique, électrique et hydrogène » de l'ENSIBS.

Membres en exercice : 28

Membres présents : 18

Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 20

- Pour : 20

- Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient • Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

